

Sujet : [INTERNET] Eric ROUSSEL :projet photovoltaïque de Sermaize Les Bains

De : > Odile COUDERT (par Internet) <odilecoudert@orange.fr>

Date : 03/03/2020 17:29

Pour : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

A l'attention de M. Alain JAQUINET -Commissaire enquêteur

Bonjour M. Jaquinet,

Je vous fais part, ci-dessous, de quelques réflexions concernant le projet photovoltaïque.

Dans ce projet, les friches sont protégées alors que les terres, ayant un potentiel agricole, sont couvertes de panneaux photovoltaïques, ce qui va à l'encontre du plan d'aménagement du territoire.

Il est à noter que la parcelle AH137 n'a jamais servi de bassin de décantation et fait l'objet d'une mise en valeur agricole depuis de nombreuses années, attestée par les déclarations PAC successives depuis 1990.

Les parcelles AH9 et AH135 n'ont de même jamais eu d'usage industriel, ce qui à priori devrait les exclure du projet photovoltaïque.

De plus, en échangeant avec un riverain une partie de la bordure de la D62 et en recouvrant le reste de la parcelle AH135, la commune de SERMAIZE LES BAINS est privée de la possibilité de développer une zone artisanale dans un endroit particulièrement bien desservi par les réseaux routiers, d'assainissement, d'eau et d'électricité.

En espérant que ces réflexions vous seront utiles,

Veillez recevoir, Monsieur, mes sincères salutations.

Eric ROUSSEL

tél : 07 57 45 12 15